



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école centrale

Question au Gouvernement n° 1745

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, cet automne, mais ce n'est pas la première fois, vous vous êtes illustré par une attaque contre une grande école, l'Ecole centrale en l'occurrence, en méprisant l'avis du conseil d'administration, puisque, avant même qu'il ne soit formulé, vous avez lancé un appel à candidatures pour le poste de directeur. Vous aviez déjà agi de la même façon auparavant dans un cas similaire pour l'Ecole normale supérieure.

Les grandes écoles ne sont pas les repaires d'une vieille élite ringarde. Elle sont de plus en plus nombreuses, partout, y compris dans les provinces. Il en existe même une, dont le fonctionnement est remarquable, dans ma bonne ville d'Alençon, qui n'est pourtant pas très grande.

Monsieur le ministre, quelle est la raison de cette agressivité particulière à l'encontre des grandes écoles, outils pourtant essentiels de formation de l'élite française dans tous les secteurs et héritières de la tradition nationale ? Comptez-vous rompre avec cette habitude de ne jamais tenir compte des avis des organismes que vous consultez ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je veux d'abord souligner que, dans la République, les écoles n'appartiennent pas à leurs anciens élèves ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Ensuite, je dois vous rappeler que la loi s'applique à tous. Cela est d'autant plus justifié en l'espèce qu'il s'agit d'une disposition voulue par les grandes écoles. En effet, lorsque la loi d'orientation a été modifiée, l'Ecole centrale a demandé que le conseil d'administration ne propose pas le directeur et se borne à donner un avis au ministre. En l'occurrence, trois candidats s'étaient manifestés, mais aucun avis n'a été donné sur deux d'entre eux. J'ai donc remis le processus en route, parce que c'était conforme à la loi.

J'ajoute que le directeur actuel de l'Ecole centrale est en place depuis plus de vingt et un ans.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Au moment où nous mettons en oeuvre bien des dispositions en faveur du renouveau, il n'est pas souhaitable de continuer à l'identique pendant encore vingt et un ans. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Yves Deniaud. Zéro !

M. Pierre Lequiller. Ridicule !

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1745

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 1999, page 10881

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 décembre 1999